

Impôt sur le revenu—Loi

ne va pas augmenter de 18c. la taxe sur l'essence, pour rien au monde il ne le ferait! Depuis son arrivée au pouvoir, la taxe sur l'essence a augmenté, non pas de 18c., mais bien de \$2.18.

Les députés libéraux semblent rechercher la complication par principe. S'il existe un moyen simple de faire quelque chose, en fiscalité ou dans tout autre domaine quant à cela, et s'il existe un moyen difficile, ils choisiront inmanquablement ce dernier. Voyons un peu les dispositions du projet de loi qui traite du RPTI. L'objectif poursuivi est louable. Nous tenons à encourager les investissements dans les actions ordinaires canadiennes et à éviter aux contribuables de payer une somme forfaitaire sur les gains en capital. Je suppose que si le gouvernement tient à adopter cette disposition, ce n'est pas tant dans l'intérêt du contribuable, mais parce qu'il veut imposer chaque année une partie des gains en capital, au lieu d'attendre dix ans que cela lui rapporte. Il ne serait guère difficile d'atteindre ces objectifs. Tout ce qu'il y aurait à faire, monsieur le Président, ce serait de majorer la déduction pour gains de capital sur les actions ordinaires telle qu'elle est prévue dans la déclaration d'impôt actuelle. Pour l'instant, cette déduction est de l'ordre de \$2,000. On pourrait la porter à \$2,500 ou davantage si l'on veut. Ce n'est pas difficile. Il n'y a qu'à changer un mot de la loi de l'impôt sur le revenu. Les contribuables savent où se trouve la case de leur déclaration d'impôt pour ce genre de déduction. Par conséquent, ce n'est pas compliqué, mais comme ce serait trop simple, on n'en veut pas. On préfère un système très compliqué. C'est peut-être qu'au ministère des Finances, le système fiscal est tellement compliqué qu'il faut des spécialistes très bien payés pour le comprendre et qu'il faudra peut-être en embaucher d'autres. C'est peut-être là la vraie raison. Si quelqu'un voulait investir dans un RPTI, il ne pourrait administrer lui-même ce régime. Il devrait payer sauf erreur, le minimum de \$100 à un courtier pour s'occuper de ses dossiers. Or, ce minimum de \$100 risque de ne pas durer longtemps si ce régime est comme les REER ou d'autres régimes analogues. Mais cette disposition va sûrement favoriser l'essor de l'industrie informatique car il va en falloir des ordinateurs dans les banques pour enregistrer toutes les transactions qui vont être conclues. Le RPTI ne va guère être profitable au petit investisseur. C'est ce qu'a déclaré le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) qui l'a étudié assez bien. Il a dit à la Chambre que ces dispositions ne profiteraient pas au petit investisseur, mais qu'elles avantageraient surtout ceux qui se spécialisent dans ce genre de transactions. Celui qui pourra se prévaloir des avantages du RPTI, ce ne sera pas le petit contribuable, mais le négociant professionnel.

• (1650)

La position conservatrice est diamétralement opposée à celle de nos vis-à-vis et de leurs alliés à notre gauche. Dès que nous prendrons le pouvoir après les prochaines élections, nous allons vraiment tenter de simplifier le régime fiscal canadien. Peut-être que notre ami, Peter Pocklington, a des idées un peu farfelues, peut-être est-il un peu naïf, mais sa conception de la vie mérite considération. Chaque budget que nous allons présenter, chaque modification à la loi de l'impôt ou à toute autre loi fiscale, sera une occasion de simplifier le système, cela je peux vous le garantir.

En second lieu, et je l'ai déjà dit, le projet de loi que nous sommes en train d'étudier équivaut à une ponction fiscale gigantesque de la part du gouvernement libéral. Et ceci dans le

prolongement de ce que le gouvernement libéral fait depuis qu'il est revenu au pouvoir en 1980 et de ce qu'il avait fait auparavant. Chaque fois que les libéraux ont proposé à la Chambre de modifier la loi de l'impôt, l'effet net a été une hausse des impôts. Peut-être y a-t-il quelques dispositions mineures qui pourraient réduire l'impôt d'une façon ou d'une autre, mais cela sera annulé par une ponction fiscale d'envergure, de sorte que le résultat définitif de chaque mesure fiscale présentée par les libéraux au Parlement du Canada a été une augmentation des impôts.

Les libéraux accordent certains avantages fiscaux mineurs aux contribuables. Ils les utilisent à des fins de propagande. Ils peuvent nous énumérer de longues listes de menues concessions, mais en fin de compte, les libéraux en arrivent toujours à une grosse augmentation. Voyons un peu ce que prévoit le gouvernement dans le domaine des recettes budgétaires. Je n'ai pas les résultats des rentrées totales mais plutôt les données des recettes budgétaires. Pour l'année financière 1982-1983, elles sont estimées à 55 milliards. Voyons un peu ce que les libéraux feront d'ici deux ans si on les laisse faire. Dans quatre ans d'ici, en 1986-1987, il est prévu que les recettes budgétaires totales atteindront 80 milliards, soit 25 milliards de plus dans quatre ans. Soit une augmentation de 50 p. 100 des recettes qui proviendront de la poche des contribuables canadiens.

Voyons maintenant comment le projet de loi à l'étude affectera l'impôt sur le revenu des Canadiens. Selon un député du Québec, j'oublie sa circonscription, qui a déjà pris la parole, nous aurons droit à un peu de répit. Il n'a sûrement pas lu le projet de loi attentivement. Mais nous savons qu'au cours de la même période, soit de 1982-1983 à 1985-1987, les contribuables canadiens devront déboursier une somme accrue de 1.90 million. Si ce n'est pas une hausse d'impôt, je me demande ce que c'est. Voilà où aboutit ce projet de loi. Il accroît le fardeau fiscal des contribuables et voilà pourquoi le parti conservateur votera contre le projet.

Des voix: Bravo!

M. Nickerson: Tels sont leurs objectifs, aller chercher plus d'argent dans la poche des Canadiens.

Voyons un peu par quels moyens détournés les libéraux vont s'y prendre. Je vais vous donner, monsieur le Président, un tout petit exemple de l'art de la vente que les libéraux vont tâcher d'exercer. Ils parlent du crédit d'impôt pour enfant. Ils disent: «Ce crédit d'impôt se chiffrait à \$326. Voyez ce que nous allons faire. Nous allons le porter à \$343. Ne sommes-nous pas gentils?». Au cours de cette période de quatre ans, cela représentera une baisse de revenus de 95 millions pour le gouvernement. «Ne sommes-nous pas gentils?», disent-ils. Mais si on jette un coup d'œil de l'autre côté du grand livre, on constate qu'ils vont maintenir le seuil du revenu familial de 1981-1982. Voilà ce qu'ils vont faire à l'égard du crédit d'impôt pour enfant. Mais ils ne parlent pas de ce qu'ils vont faire au cours de cette même période de quatre ans grâce à la seconde disposition, qui va leur permettre de puiser 335 millions de plus dans la poche des contribuables. C'est ce que cette seconde disposition va leur rapporter. Combien cela fait-il en tout? Deux cent quarante millions d'impôts supplémentaires. Voilà la façon détournée dont s'y prennent les libéraux, et vous devriez le savoir, monsieur le Président. Je me sens obligé de vous le faire remarquer, monsieur le Président.